

Établissement :	Centre Intercommunal MACS	Date séance :	16 novembre 2023
Type séance :	Conseil d'administration	N° Délibération :	20231116DB02A
Thématique :	Finances		
Titre :	Décision budgétaire modificative		



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023 À 18H30
SALLE DU CONSEIL - SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
(sur convocation du 10 novembre 2023)**

Président

Nombre de conseillers : 8

Nombre de membres nommés : 8

Présents : 10

Absents représentés : 2

Absents excusés : 5

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 16 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de novembre, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 10 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil au siège de la Communauté de communes MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Laffitte Pierre.

Présents :

Mesdames Crouts de Paille Nina, Dedout Marie-Jeanne, Jaury Chamalbide Christine, Labeyrie Isabelle et Paucet Sylvie ;

Messieurs Arbeille Henri, Aschard Jean-Luc, Dumas Jean-Louis, Laffitte Pierre et Lesouef Jean-Marc.

Absents représentés :

Madame Madame De Artèche Sylvie a donné pouvoir à Monsieur Laffitte Pierre, Monsieur Dalmay Yohann a donné pouvoir à Monsieur Dumas Jean-Louis.

Absents excusés :

Madame Libier Marie Thérèse ;

Messieurs Froustey Pierre, Darets Benoît, Daulouéde Jean-Claude et Prosper José.

OBJET : FINANCES – DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

Rapporteur : Monsieur Pierre Laffitte

Le CIAS compte un budget principal et un budget annexe pour son Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). La subvention d'équilibre de MACS est répartie sur ces deux budgets.

La construction budgétaire du CIAS, pour l'année 2023, n'ayant pu anticiper la reprise d'activité d'un agent du service d'accueil des gens du voyage sur une année pleine, associée à la revalorisation du point d'indice intervenue au 01/07/2023, le chapitre 012 du budget du CIAS présente une projection déficitaire pour l'année 2023.

Par ailleurs, une régularisation du Département sur les recettes liées à l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) permet de dégager des recettes supplémentaires sur le budget annexe du SAAD et donc de procéder à une diminution de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe.